

A retourner impérativement 4 jours avant la session de formation

« La mise en place du budget et les principales dispositions de la loi de finances 2021 »

VENDREDI 05 MARS 2021

FORMATION EN PRESENTIEL

Nom de la Collectivité

Mme M Prénom NOM

Fonction

Adresse mail*

(indispensable pour recevoir la confirmation de votre inscription).

N° téléphone* :

Coût de la session de formation par personne (Communes ou EPCI)

- Adhérents : 50 €/pers
- Non adhérents : 60 €/pers

Règlement par :

Mandat administratif ou Chèque

Date
et signature de l'Elu

En cas de prise en charge des frais de
formation par la collectivité
Cachet de la mairie
et signature du Maire ou du Président

Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Ardennes.